

M. Antonin Lefèvre-Pontalis. — C'était à la Chambre qu'il fallait donner le pouvoir de nommer les ministres.

M. Jules Brancé. — C'était alors prononcer la déchéance, dépasser nos pouvoirs, annoncer la révolution : car je prends la confiance de vous faire remarquer que le contre-sens ne laissait plus qu'une ombre de pouvoir à la Régente, qui jamais ne se serait permis d'élever un conflit entre elle et la Chambre sur des ministres qu'aurait désignés l'Assemblée ; et il eût été sans exemple, en quelque position que ce fût, que les mandataires d'un gouvernement vinssent proposer la déchéance de ce gouvernement. Était-ce M. Trochu qu'on aurait dû présenter ? Était-ce un avocat ? Vous les avez vus à l'œuvre.

M. Lefèvre-Pontalis. — Le Corps législatif aurait nommé certainement le comte de Palikao.

M. Jules Brancé. — Eh bien ! alors. On a fait également, je le sais, cette objection ; car je veux répondre à tout : le ministre paraissait se préoccuper de la dynastie et pas de la nation.

Un membre. — C'est justement sur ce point là que je désirerais avoir quelques explications de votre part.

Vous avez dit que l'impératrice, dans le conseil des ministres, s'était complètement désintéressée de la question dynastique, et avait dit qu'à ses yeux la dynastie était perdue. A quel jour, à quelle heure l'impératrice s'est-elle ainsi exprimée ?

Un autre membre. — Était-ce avant le 3 septembre ?

M. Jules Brancé. — C'est à plusieurs reprises ; d'abord, devant la députation des députés, le 7 août, elle lui tint ce langage : « Songez à la France et non à la dynastie. » Ensuite, à la séance que j'appellerai celle du renouvellement du serment du général Trochu au conseil des ministres ; puis dans celle du 3 septembre, dans l'après-midi, j'avais pris ces paroles comme l'expression d'un louable sentiment, sans m'appesantir sur le désir qu'elle pouvait avoir de sauver tout à la fois la dynastie et la France.

On ne pouvait se dissimuler, du reste, que depuis six ans surtout la dynastie était sapée à coups redoublés ; qu'à la situation s'était aggravée depuis la déclaration de la guerre. On pouvait encore remporter quelques succès ; mais au jour des explications, le mal ne serait révélaté dans toute son étendue, les choses étaient trop avancées ; c'est ce qu'avait sans doute compris la Régente ; c'est ce qu'elle peut expliquer ces paroles.

Un membre. — C'est là un fait grave, et l'on peut se demander pourquoi le ministre était plus royaliste que le roi ? Comment le ministre, voyant que l'impératrice se désintéressait dans cette circonstance, n'a-t-il pas concentré tous ses efforts pour répondre aux vœux de la Chambre, qui désirait à comploter la formation d'un nouveau cabinet ? C'est M. Thiers que nous aurions eu plus tôt.

M. Jules Brancé. — Je réponds d'abord que chacun de vous ne peut ignorer dans quelles conditions, dans quelles extrémités nous sommes entrés au pouvoir. — Par un pur sentiment de patriotisme, prévenus, à cause de l'aggravation des affaires, que nous avions plus de chances d'être fusillés que de réussir.

Lorsque l'on demanda l'adjonction de quelques députés comme conseil de surveillance, j'ai opté dans ce sens en faveur de mes amis du centre gauche, dont je n'avais abandonné aucune des convictions et aux réunions desquels j'assistais quand mes occupations me le permettaient.

L'honorable M. Thiers put dire les efforts faits par moi pour décider son entrée au conseil de défense des fortifications. Maintenant vous dites que si l'on avait remis plus tôt les pouvoirs à la Chambre, la chambre eût nommé M. Thiers. C'est que vous oubliez la composition de la Chambre à cette époque ; la majorité n'a jamais émis de vœux contre le ministre, elle suivait et approuvait ses efforts ; vous pouvez le constater par les votes qui ont eu lieu à cette époque, ils étaient presque unanimes.

Un membre. — L'impératrice avait, dites-vous, fait le sacrifice de la couronne, qu'elle considérait comme perdue. Et bien ! le 3 septembre, dans la nuit, le comte de Palikao vint à la séance, et je ne vois pas que, dans cette séance, il ait été l'interprète de ce sentiment de l'impératrice.

Lois de la, je vois d'ici le comte de Palikao allant de groupe en groupe, priant les députés de se déclarer pour la Régente, quand, vous l'avez reconnu vous-même, il n'y avait rien à faire pour la dynastie et qu'il ne fallait

ces paroles de l'impératrice : « Pensez à la France et non à la dynastie. » Elles avaient, à mes yeux, pour but de mettre à l'aise les amis personnels que la régente avait dans le Conseil, et de les porter à envoyer devant l'ennemi toutes les troupes disponibles à Paris, ce qui était aussi à tous nos sens et ce qui ne peut être imputé à crime à personne.

Quant aux paroles de la régente, pouvait-on lui répondre : « Eh bien ! allez-vous-en ! » D'abord, ce n'était pas mon sentiment.

J'appartenais dans le Corps législatif à un groupe qui, depuis quatorze ans, s'efforçait de faire entrer le gouvernement impérial dans une voie pacifique et libérale. Tous à sa chute, de quelque façon qu'elle arrivât, nous prévoyions un épouvantable cataclysme, et nous ne nous sommes pas trompés, puisqu'après le 4 septembre, nous avons vu le 31 octobre, le 22 janvier et enfin le 18 mars.

Si je m'étais exprimé envers la Régente ainsi que je viens de vous le dire, je n'aurais certes pas eu la majorité ni dans le conseil des ministres, ni dans la Chambre.

(A suivre.)

LETTRÉ DE PARIS

(Correspondance particulière du Journal de Roubaix.)

Paris, 7 janvier.

On annonce la mort de Napoléon III. Cette nouvelle a fait monter la Bourse, la spéculation ayant pensé que cette mort serait un obstacle de moins pour le gouvernement de M. Thiers. La spéculation ne tardera peut-être pas à s'apercevoir qu'elle s'est trompée. Le prisonnier de Sedan, l'homme, dont les fautes accumulées depuis 1859, ont précipité la France dans la situation humiliante où elle se débat, cet homme était un obstacle insurmontable au rétablissement de l'Empire. Ne us allons voir la propagande bonapartiste s'exercer plus activement que jamais, au nom de Napoléon IV et présenter le jeune homme ; il attendra, le 16 mars prochain, sa 17^e année, comme innocent des fautes de son père. Mais la race de Napoléon n'a-t-elle pas toujours été fatale à la France ?

Depuis un certain temps, les manœuvres bonapartistes multipliaient leurs provocations dans l'armée. Beaucoup d'officiers ont reçu des lettres les invitant à se préparer à un prononcement pour le moment où Napoléon III opérerait son débarquement. L'ex-empereur avait été mis en relations, assure-t-on, avec des fédérés de la Commune, dont trois cents auraient récemment signé une adresse montrée par Napoléon III, à l'un de ses visiteurs, et dans laquelle on demandait son retour ; on exprimait les regrets du passé ; ces trois cents fédérés, annonçaient qu'ils étaient tous armés. L'empereur disait : M. Thiers a été bien imprudent de leur laisser leurs armes. Les signataires promettaient de garder l'empereur à l'Élysée, et ne lui demandaient que de leur livrer les hommes du 4 septembre, qui les ont indignement trompés.

Les agents bonapartistes vont partout déclarant que l'Assemblée sera dissoute avant 6 mois, ce qui rendra facile une restauration napoléonienne, désiré beaucoup, assurent-ils, par les Anglais. Voilà certainement une belle recommandation, ne voyons-nous pas, aussi les partisans de M. Thiers s'appuyer sur l'opinion favorable, non-seulement des Anglais, mais des Allemands ?

Nous marchons à de grands événements, qui déjoueront bien des calculs et toutes les habiletés des politiques sans fois et sans principes.

L'Univers a eu raison de s'inscrire en faux contre le langage qui, d'après l'Opinion, aurait été tenu au sujet

ministre de la justice, signalent, assure-t-on, l'effroyable démoralisation produite dans les départements par la propagande des feuilles radicales au rabais. Ces rapports déplorent l'impunité dont l'indulgence du jury couvre les délits de la presse radicale ; les procureurs généraux insistent pour une modification de la législation de la presse, afin de protéger les bases fondamentales de tout ordre social.

Le ministre de la guerre doit présenter prochainement un projet de loi sur l'organisation des écoles d'artilleries qui seront au nombre de 18 ; chacune aura 2 régiments. Dix villes ont déjà voté les fonds nécessaires pour l'établissement de ces écoles.

L'empereur de la Chine, à l'occasion de son mariage, va envoyer une ambassade extraordinaire à tous les souverains, y compris M. Thiers.

P. S. Les bonapartistes disent, ce soir, que Napoléon III n'est pas encore mort ; mais son état inspire de vives inquiétudes.

DE SAINT-CHERON.

Un mot seulement sur le rapport publié dans le Journal officiel sur les résultats du dénombrement de la population française. Le dénombrement constate que la population de la France, qui, pour le territoire actuel, était, en 1866, de 36,469,850 habitants ; n'est plus que de 36,102,920, habitants en 5 ans. C'est une diminution de 366,935 h. On allègue comme cause la guerre et les épidémies qui ont servi ; il y en a d'autres. Que ne doit-on pas craindre pour l'avenir d'un peuple qui cesse de s'accroître.

Echos et Nouvelles

On mande de Bayonne, 7 janvier :

Les avis d'Espagne portent que les mécaniciens du chemin de fer du Nord de l'Espagne se sont mis en grève ; ils ont refusé de conduire les trains.

Les carlistes ont coupé le chemin de fer entre Miranda et Bilbao et entre Alabaia et Pampelune.

On lit dans le Pays : « 7 janvier, 6 h. 20. Paris, de Londres. Bulletin du soir. Douleur et dérangements constitutionnels diminuent. Arrivés à Chislehurst, Rouher et autres notabilités bonapartistes. »

On lit dans l'Ordre : « Plusieurs journaux ont annoncé que M. Rouher était parti pour l'Angleterre. Ce fait est absolument inexact. M. Rouher chasse aujourd'hui dans la forêt de Saint-Germain. »

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 7 janvier.

PRÉSIDENCE DE M. J. GRÉVY.

La séance est ouverte à deux heures 45 minutes.

Adoption du procès-verbal.

M. le vicomte de Douhet annonce le dépôt d'un projet concernant une nouvelle formule de gouvernement.

Plusieurs voix. — Lisez ! lisez !

M. de Douhet. — Il y a des considérants. L'orateur donne connaissance de l'article principal portant un ensemble de dispositions constitutionnelles basées sur la collaboration d'un Parlement, d'un chef du pouvoir exécutif et d'un ministère collectif. L'urgence demandée est repoussée.

M. Grange demande à interpellier le ministre des travaux publics sur l'interruption du service des marchandises à l'importation et à l'exportation à la gare de Monds.

M. de Fourton réplique que des difficultés ont surgi entre les compagnies françaises et italiennes, mais que le gouvernement

intéressé a demandé lui-même que l'autorisation soit accordée.

Les conclusions de la commission sont adoptées par 393 voix contre 245.

Est adopté sans débat un projet portant abrogation à certains articles du code d'instruction criminelle sur les tribunaux de simple police, demain l'Assemblée statuera sur le maintien ou l'ajournement du projet sur le conseil supérieur de l'instruction publique.

La séance est levée à 5 heures 1/4.

La première sous-commission des trente est tombée d'accord sur la non présence de M. Thiers à la Chambre. Le Président sera entendu de nouveau.

La deuxième sous-commission a décidé en principe la création d'une seconde chambre.

ROUBAIX ET LE NORD DE LA FRANCE

La publication, qui vient d'être faite au Journal officiel des résultats généraux du recensement de la France, nous fournit l'occasion de revenir sur le recensement particulier de Roubaix et de compléter les chiffres que nous avons déjà donnés.

Notre population agglomérée est de 63,835 habitants ; la population de la banlieue est de 11,643 habitants, soit un total de 75,478, auquel il faut ajouter la population comptée à part, en vertu de l'article 2 du décret du 8 mars 1872, soit 489 individus.

On connaît déjà les résultats généraux du classement par origine et nationalité. Le nombre des Belges est plus considérable que celui des Français, soit 42,103, contre 33,997. Dans ce dernier chiffre sont compris 136 Alsaciens ayant opté pour la nationalité française.

Il y a à Roubaix 13 Alsaciens-Lorrains n'ayant pas opté, 81 Anglais, 63 Ecossais, 14 Irlandais, 3 Américains, 63 Allemands, 2 Autrichiens, 360 Hollandais, 14 Italiens, 7 Espagnols, 30 Suisses, 6 Polonais.

Les catholiques sont au nombre de 75,411. On compte 474 protestants et 64 israélites. *Près de huit* personnes, dont deux femmes, ont déclaré ne suivre aucun culte.

Au point de vue de l'instruction, on a obtenu les résultats suivants : 31,027 individus savent lire et écrire, 2328 savent lire seulement et 41,642 sont complètement illettrés.

Ce dernier chiffre se subdivise ainsi par âge : au-dessous de 6 ans, 11,019 ; de 6 à 20 ans, 9793 ; de 20 ans et au-dessus, 21,830, dont 11,429 femmes.

Le classement par professions donne :

	Individus
INDUSTRIE.	28,880
COMMERCE.	11,279
AGRICULTURE.	783
PROFESSIONS LIBÉRALES.	1,707
TRANSPORTS, BANQUES, COMMISSION, etc.	712
PROFESSIONS DIVERSES.	148

Si, des chiffres ci-dessus on déduit les femmes, les enfants et toutes les personnes qui n'exercent pas de professions et qui vivent de la fortune ou du travail de leurs parents, on trouve :

INDUSTRIE.	
PATRONS et chefs ouvriers attachés aux arts et métiers.	1,174
EMPLOYÉS, (ingénieurs, administrateurs, commis, etc.)	894
OUVRIERS des usines et fabriques.	23,371
OUVRIERS de la petite industrie.	3,478

COMMERCE.	
PATRONS, (négoce et marchand en gros) (marchands au détail, débitants)	282
EMPLOYÉS, (caissiers, commis).	2,302
JOURNALIERS, hommes de peine, etc.	934

BANQUES, TRANSPORTS, etc. CHEFS et DIRECTEURS de chemins de fer, d'entreprises de transports, de banques, de maisons de com-

Le Maire de la ville de Roubaix a l'honneur de prévenir le public, que les déclarations pour les chevaux et voitures devront être faites avant le 17 courant.

Roubaix, le 8 janvier 1873.
DELPOINTE-BAYART
adjoint

Par arrêté de M. le Préfet du Nord en date du 21 décembre 1872, la rue de la Concorde est classée au nombre des voies publiques de la ville de Roubaix.

Le ministre de la guerre, sur la demande de la commission de l'armée territoriale, vient de charger les préfets de faire opérer, dans chaque commune, le recensement des hommes qui doivent, en conformité de la nouvelle loi sur le recrutement de l'armée, être inscrits sur les contrôles de l'armée territoriale. Les résultats de ce recensement communal seront centralisés par canton.

On sait qu'une convention est intervenue entre la compagnie du chemin de fer de Lille à Valenciennes et la compagnie du Nord-Central.

Aux termes de ce traité, le Nord-Central a pris à bail, à partir du 1^{er} janvier dernier 48 kilomètres de voie en exploitation de Lille à Valenciennes et le petit embranchement de Beuvrages-Bruni.

L'état d'avancement des travaux permettra de lui remettre, par exploitation, la section de Lérrouville à Verdun (54 kil.) et celle de Saint-Amand à Blanc-Misseron (20 kil.)

Le reste du réseau sera livré à l'exploitation en 1874.

Nous prendrons occasion de cette circonstance pour demander à quoi en est la ligne de Lille à Boulogne depuis si longtemps en construction et dont la mise en exploitation importait au commerce de notre ville.

Depuis le 1^{er} janvier, l'exploitation des lignes de Lille à Valenciennes et extensions est passée entre les mains du Nord-Central. Cette compagnie a reconstitué son conseil d'administration de la façon suivante :

MM. le comte d'Hespel, député ; de Cousemaker et Philippart, administrateurs de la compagnie du Nord-Est ; Olet de Despret, administrateurs de la compagnie de Lille à Valenciennes ; Tourneux, inspecteur général des chemins de fer ; Le Masson, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées

M. Desmet, qui a dirigé la compagnie de Lille à Valenciennes jusqu'à ce jour, prend les fonctions d'administrateur délégué de la compagnie du Nord-Central.

Nous lisons dans les journaux d'Amiens la liste générale de classement des jeunes gens admis à contracter l'engagement d'un an. Les jeunes gens de notre département ont-ils aussi reçu connaissance de la décision du jury d'examen à leur sujet ? Il serait peut-être bon d'imiter ici ce qui vient de se faire dans la Somme.

Un événement dramatique s'est passé avant-hier soir dans une de nos grandes usines de Lille.

Un ouvrier de cette usine, surpris, après la journée, de ne point voir rentrer son fils, jeune homme de 14 ans, qui travaillait dans le même établissement, retourna s'informer au concierge, qui déclara ne point l'avoir aperçu à la sortie. Il se mit alors à sa recherche dans les ateliers, le supposant endormi dans un coin. Les recherches furent longtemps sans résultats, et il commençait à croire que son fils, sorti sans être remarqué du concierge, était allé directement dans une réunion qu'il fréquentait assez souvent le lundi, lorsqu'étant monté par hasard sur la plate-forme de la machine, il le trouva pendu à un crampon de fer fiché au mur. Le corps était déjà raide et l'essuyage était complet.